

## **C F P P A du GERS**

# **MARCHES PUBLICS - PROCÉDURE ADAPTEE Mise à disposition d'installations d'un centre équestre et d'une cavalerie Encadrement d'activités équestres MISE EN ŒUVRE DU BP JEPS**

## **Dossier simplifié de consultation des entreprises VALANT ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

Le présent document est le dossier de consultation, valant contrat et engagement.

Il est composé des points suivants :

- |   |  |
|---|--|
| A. Objet du marché                        | G. Annexe financière   |
| B. Règlement de la consultation           | H. Attestations sur l'honneur  |
| C. Identification du pouvoir adjudicateur | I. Signature de l'entreprise   |
| D. Identification de l'entreprise         | J. Signature du pouvoir adjudicateur si l'offre<br>du candidat est retenue |
| E. Clauses administratives particulières  | K. Notification du marché  |
| F. Annexe technique                       |  |

### **A. OBJET DU MARCHÉ**

#### **Objet du marché :**

**Mise à disposition des installations d'un centre équestre et d'une cavalerie pour la mise en œuvre d'une formation BP JEPS.**

## B. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**NB pour les candidats : Les informations contenues dans ce paragraphe sont non contractuelles et informe les candidats sur les conditions de la mise en concurrence.**

### B1 – Documents à fournir par le candidat

- Le présent document signé avec son annexe financière complétée.
- Un mémoire technique présentant notamment :
  - **la capacité d'accueil du centre : vestiaires, toilettes, salles de cours, espace d'enseignement...**
  - **les aires d'évolution**
  - **les locaux techniques**
  - **les équipements**
  - **la cavalerie**

### B2 – Réception des plis

Les pièces constitutives, sont à transmettre dans une enveloppe unique.

Les plis, enregistrés par ordre d'arrivée, doivent parvenir avant la date limite et heure limite de réception des offres fixée au : **20 juin 2017 à 12 h**

Les plis sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. Ces derniers sont seuls responsables du moyen d'acheminement choisi et du respect de la date de dépôt. Les offres qui parviendraient après la date et l'heure-limite, ainsi que celles parvenant non cachetées, ne seront pas acceptées.

Les mentions « NE PAS OUVRIR » et « Mise à disposition d'installations équestres et d'une cavalerie. » seront inscrites sur l'enveloppe.

L'enveloppe doit être remise à l'adresse suivante :

CFPPA du GERS  
A l'attention du directeur d'EPL  
Route de Valentées  
32 300 MIRANDE

- soit par lettre recommandée avec accusé de réception,
- soit par remise contre récépissé, du lundi au vendredi, hors jours fériés ou chômés, **entre 08h00 et 12h00 et entre 14h00 et 17h00, Vendredi 16 h**
- ou par tout autre moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et d'en garantir la confidentialité.

---

## B3 – Critères de jugement des offres

Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le pouvoir adjudicateur.

Les critères d'attribution du marché sont pondérés comme suit :

Critère d'attribution	Pondération
Le prix des prestations jugé au travers de l'annexe financière	35 %
La valeur technique des prestations : <ul style="list-style-type: none"><li>■ délais de déplacement depuis le CFPPA</li><li>■ qualité des installations</li><li>■ cavalerie (qualité et nombre de chevaux)</li></ul> Ce critère sera apprécié d'après le mémoire technique fourni	20 % 20 % 25 %

---

## B4 – Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

---

## B5 – Négociation

Le pouvoir adjudicateur procédera à une négociation avec les 2 candidats ayant remis les offres jugées les plus intéressantes, suite au premier classement établi par application des critères pondérés énoncés.

La négociation est engagée librement avec les candidats sélectionnés. La négociation est conduite dans le respect du principe de l'égalité de traitement de tous les candidats. Elle portera sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix. L'offre finale sera jugée selon les mêmes critères du présent règlement. Le classement final sera établi sur cette base.

Elle pourra prendre la forme d'échanges écrits et/ou d'entretiens avec le ou les candidats retenu(s) par le Pouvoir Adjudicateur.

En cas d'échange écrit, les candidats devront impérativement répondre dans les conditions de forme et de délai indiqués dans le mail/fax.

En cas de rencontre avec les candidats, une convocation sera transmise aux candidats en amont de l'entretien de négociation.

A l'issue des négociations, les candidats remettront alors leur offre finale dans le délai maximal indiqué lors des échanges. Cette date de remise des offres finales sera identique pour tous les candidats.

## C. Identification du pouvoir adjudicateur

■ EPLEFPA de MIRANDE RISCLE

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché :

Joseph GESTIN

Directeur de l'EPLFPA

■ Adresse, téléphone, télécopieur, courriel

Valentées - 32300 MIRANDE

Tel ;: 05 62 66 59 32

Fax : 05 62 66 79 95

Courriel : lpa.mirande@educagri.fr

■ Contact pour obtenir des informations techniques :

LPA Mirande Valentées – 32300 MIRANDE

■ Imputation budgétaire :

Budget établissement / Division CFPPA

■ Service et adresse pour l'envoi des factures :

LPA Mirande

Valentées – 32 300 MIRANDE

## D. Identification de l'entreprise

■ Nom de l'entreprise et nom du représentant identifié

A compléter par l'entreprise.

■ SIRET

A compléter par l'entreprise.

■ Adresse, téléphone, télécopieur, courriel

A compléter par l'entreprise.

■ coordonnées bancaires

A compléter par l'entreprise.+ joindre RIB

---

### Si groupement d'entreprises :

■ Nature du groupement : Conjoint

■ Identification du mandataire (SIRET et ses coordonnées) A compléter par l'entreprise

■ Identification des autres membres du groupement avec leur SIRET et leurs coordonnées : A compléter par l'entreprise.

■ coordonnées bancaires des membres du groupement

A compléter par l'entreprise. + joindre RIB

■ Répartition des travaux avec indications des montants HT par entreprises :

## E. CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

### E1 – Procédure du marché

Ce marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 30 du code des marchés publics. Les variantes sont autorisées.

Le présent marché sera conclu soit avec un titulaire unique, soit avec un groupement d'entreprises.

Conformément aux dispositions de l'article 51 du code des marchés publics, si les entreprises souhaitent se présenter groupées, elles pourront choisir la forme du groupement conjoint ou solidaire.

Le présent marché est un marché :

- Prix global forfaitaire. PGF

### E2 – Durée

Le présent marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter du début de la formation (début octobre 2017).

Le marché pourra être reconduit une fois pour une période de renouvellement d'un an, à l'initiative du représentant du pouvoir adjudicateur, qui notifiera sa décision au titulaire trois mois avant l'échéance. Le titulaire ne peut refuser la reconduction du marché.

### E3 –Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution du marché devra permettre le respect de l'organisation générale de l'établissement et du fonctionnement pédagogique en particulier

### E4 - Prix

Le marché est conclu :

- à prix forfaitaire résultant de la décomposition du prix globale et forfaitaire (DPGF) figurant en paragraphe E pour un montant de :

Taux de la TVA : **A compléter par l'entreprise.**

- Montant total hors taxes :
  - Montant hors taxes arrêté en chiffres à : **A compléter par l'entreprise.**
  - Montant hors taxes arrêté en lettres à : **A compléter par l'entreprise.**
- Montant total TTC :
  - Montant TTC arrêté en chiffres à : **A compléter par l'entreprise.**
  - Montant TTC arrêté en lettres à : **A compléter par l'entreprise.**

---

## **E5 – Forme des prix et variation des prix**

Les prix sont fermes et définitifs pour la première année d'exécution.

Si le marché est reconduit pour une année supplémentaire, les prix seront révisés à la date anniversaire du marché.

---

## **E6 – Avances (article 87 du code des marchés publics)**

Une avance égale à 20 % du montant TTC du marché est versée au titulaire, sauf si celui-ci renonce expressément (Cf paragraphe I « signature du marché par l'entreprise »).

L'avance est calculée selon les modalités de l'article 87 II du CMP. Elle n'est soumise à aucune constitution de garantie privée ou de sûreté financière.

Le paiement de cette avance intervient dans un délai de 30 jours à compter de la date de notification du marché.

Le remboursement de l'avance, effectué par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire, commence lorsque le montant des prestations exécutées atteint 65 % du montant du marché. Il doit être terminé lorsque ce pourcentage atteint 80 %.

---

## **E7 – Pénalités**

Les pénalités s'appliquent sur simple constatation du pouvoir adjudicateur et sans mise en demeure préalable. L'ensemble des pénalités recensées ci-dessous s'appliquent au montant TTC à rémunérer au titulaire au titre du prochain paiement.

Les pénalités peuvent être appliquées en cas de retard, non-conformité ou mauvaise exécution. Il pourra être appliqué une pénalité journalière de 1/200<sup>ème</sup> maximum du montant TTC du marché.

---

## **E8 – Assurances**

Le titulaire doit justifier, avant tout commencement d'exécution du présent marché, et pour la durée de celui-ci, qu'il a souscrit une (des) police(s) d'assurance couvrant sa responsabilité, ainsi que celle de ses commettants ou préposés, à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander, sans qu'aucun supplément de prix ne puisse être demandé, la souscription de garanties complémentaires s'il lui apparaissait que les risques couverts par la (les) police(s) sont insuffisant(s).

---

## **E9 – Résiliation**

Les clauses mentionnées au chapitre 6 du CCAG FCS sont entièrement applicables au marché.

En cas de résiliation prononcée pour faute du titulaire, le marché pourra être exécuté aux frais et risques de celui-ci. La résiliation peut être prononcée si les garanties complémentaires exigées au titre des capacités (paragraphe E) ou des assurances (paragraphe D8) ne sont pas honorées.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'appliquer une réfaction sur le prix si les prestations fournies par le titulaire s'avèrent notoirement insuffisantes au regard des axes et objectifs fixés. Il en est de même si la réalisation effective de la prestation, telle que décrite dans le paragraphe G, n'a pas donné lieu à satisfaction.

---

## **E10 – Règlement des litiges**

En cas de contentieux né de l'attribution ou de l'exécution du marché, le juge du tribunal administratif de Pau, territorialement compétent, est saisi du litige juridictionnel.

---

## E11 – Règlement des prestations

La demande de paiement, afférente à un acompte, correspond au montant des prestations réalisées dans le mois. Celle-ci est adressée au pouvoir adjudicateur à l'adresse figurant au paragraphe C.

Le titulaire peut adresser ses demandes de paiement sous forme dématérialisée sur la plate-forme de la personne publique.

La demande de paiement porte, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le détail de la facturation
- les références et date de notification du marché
- les nom et adresse du créancier ;
- le numéro de son compte bancaire;
- le prix total HT et le prix total TTC, le cas échéant en tenant compte des variations de prix et des pénalités applicables

---

## E12 – Délai de paiement

Le délai global de paiement ne peut excéder 30 jours. Celui-ci court à compter de la remise de la demande de paiement par le titulaire au pouvoir adjudicateur.

Selon la réglementation en vigueur, le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement au bénéfice du titulaire

## F. ANNEXE TECHNIQUE

CF ANNEXE F « Cahier des charges ».

## G. ANNEXE FINANCIERE

Montant forfaitaire pour la mise à disposition des structures, équipements et cavalerie sur la durée de la formation tels que prévus dans le cahier des charges :

**A compléter par l'entreprise.**

## H. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**Au stade de sa candidature, le candidat s'engage sur l'honneur à présenter :**

- les capacités nécessaires à l'exécution du marché public (professionnelles, techniques et financières, assurances ...). Les capacités doivent être en lien et adaptées à l'objet du marché.
- ne pas faire l'objet de l'interdiction de soumissionner aux marchés publics (article 43 du CMP).

Les capacités pré-citées et attestées sur l'honneur ainsi que la vérification des obligations sociales et fiscales du candidat seront vérifiées par le pouvoir adjudicateur avant notification au seul lauréat.

## I. SIGNATURE DU MARCHÉ PAR L'ENTREPRISE

Après avoir pris connaissance des conditions administratives et des exigences techniques, j'accepte et m'engage, sur la base de mon offre à exécuter les prestations demandées et à livrer les fournitures demandées aux prix indiqués ci-dessus ;

Nom, prénom et qualité du signataire (*) et des membres si groupement d'entreprises	Lieu et date de signature	Signatures

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

J'accepte le versement de l'avance :

OUI

NON

(NB : l'avance n'est pas soumise à constitution de garantie à première demande)

## J. SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A : ....., le .....

Signature (*Représentant du pouvoir adjudicateur à signer le marché*)



## K. NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

- En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent marché »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

- En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché)

# **F ANNEXE TECHNIQUE**

## **CAHIER des CHARGES MISE à DISPOSITION d'INSTALLATIONS EQUESTRES ET d'UNE CAVALERIE.**

### **LES STRUCTURES**

		<b>EQUIPEMENT MINIMUM</b>	<b>EQUIPEMENT OPTIMUM</b>
<b>ACCUEIL</b>	<b>Sanitaires</b>	2 WC + lave mains + 1 douche	Plusieurs douches
	<b>Vestiaire</b>	Dépôt en sécurité des sacs et effets personnels	Véritable vestiaire permettant aux élèves de se changer.
	<b>Salle de cours ou club house</b>	Espace chauffé, disposant de tables et de chaises pour accueillir 12 stagiaires	Salle de classe (équipée tables, chaises, tableau)
<b>AIRES D'EVOLUTION</b>	<b>Travail à pied</b>	Carrière en sable fermée de 600 à 800 m2	Rond d'Avrincourt
	<b>Dressage</b>	Rectangle de dressage (60*20), licé , avec les lettres afférentes.	Manège couvert (40*20)

		<b>EQUIPEMENT MINIMUM</b>	<b>EQUIPEMENT OPTIMUM</b>
<b>AIRES D'EVOLUTION (suite)</b>	<b>Obstacle</b>	<p>Carrière d'obstacle, en sable (sol souple et technique) de 2400 m<sup>2</sup> minimum permettant d'installer un parcours de 10 obstacles d'une distance de 400 à 450 m dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 triple ou 2 doubles</li> <li>- Au moins 2 lignes, une en courbe et une en ligne droite, à distance juste de 5 ou 6 foulées.</li> </ul> <p>Arrosage et entretien réguliers. A défaut d'accessibilité par les enseignants le personnel du centre équestre assurera l'arrosage à la demande des utilisateurs.</p>	Arrosage automatique accessible.
	<b>Cross</b>	<p>Parcours de cross complet de 1500 m minimum de niveau AM4 dont 10 obstacles fixes dont obligatoirement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fossé, obstacles de terre, gué,</li> <li>- au moins 2 combinaisons dont 1 de 3 éléments</li> </ul>	Parcours CCE AM 3

		<b>EQUIPEMENT MINIMUM</b>	<b>EQUIPEMENT OPTIMUM</b>
<b>LOCAUX TECHNIQUES</b>	<b>Sellerie</b>	Espace dédié au harnachement des chevaux utilisés et à leur matériel spécifique respectif	Espace, pièce ou sellerie (matériel et harnachement personnel) réservé BPJEPS sur les jours de présences.
	<b>Ecuries</b>	Pratiques, facilement accessibles et bien entretenues, y compris d'un point de vue sanitaire.	Permettant d'accueillir la totalité de la cavalerie d'instruction dans un souci pédagogique, d'hygiène et de gain de temps.
	<b>Aires de préparation et douche pour les chevaux</b>	Abritées, à proximité des chevaux	
<b>EQUIPEMENTS</b>	<b>Selles et filets harnachement</b>	En bon état et affectés à chaque cheval, y compris tapis de selle et matériel de pansage Matériel utilisé pour le travail à pied : au moins 1 longe, 1 chambrière, 1 surfaix, 1 paire de longue rênes.	Harnachement et équipement complet pour le cross, au moins une bride complète.

## LES CHEVAUX

		VOLUME D'ACTIVITÉ	TYPE DE CHEVAUX
<b>CAVALERIE</b>	<b>Chevaux d'instruction</b>	<p>750 h de formation sur 1 an, réparties les lundi et mardi chaque semaine hors vacances scolaires,</p> <p>Et hors période d'été entre le 14 juillet et le 4 août selon un calendrier pré établi.</p>	<p>Un piquet de 10 chevaux minimum, de 4 ans et plus permettant aux stagiaires de pratiquer et d'acquérir des compétences dans les trois disciplines olympiques (niveau G 7) dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au moins 8 chevaux capables de dérouler tous les exercices de la basse école de la cession à la jambe à l'appuyer, le galop à faux, l'épaule en dedans, sur la main et stable,</li> <li>- au moins 8 chevaux capables d'enchaîner Grand Prix 105 cm (2 doubles ou 1 triple),</li> <li>- au moins 8 chevaux capables d'enchaîner un parcours de cross niveau AM 3.</li> </ul> <p>8 chevaux minimum sont nécessaires pour les certifications dans chaque discipline.</p> <p>Il n'est pas obligatoire que ce soit les mêmes, certains étant plus polyvalents que d'autres.</p> <p>5 chevaux et/ ou poneys servant pour le travail à pied dont</p> <p>3 capables de travailler aux longues rênes.</p>

## LES ACTIVITÉS

		VOLUME D'ACTIVITÉ	RESPONSABILITE ET QUALIFICATION
<b>ENCADREMENT</b>	<b>Stagiaires BPJEPS</b>	Les lundi et mardi de 8h à 12h et de 14h à 18 h, chaque semaine sauf pendant les vacances scolaires et du 14 juillet au 4 août.	Les stagiaires sont encadrées pour toutes les activités par leurs 2 formateurs : <ul style="list-style-type: none"><li>- Un formateur titulaire du BEES 1.</li><li>- Un coordonateur pédagogique titulaire du BEES 2.</li></ul>